



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le lundi 18 février 2008 à 14 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Est également présente M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2008-214

SOUMISSION 2007 SP 027 - REJET DE L'ENSEMBLE DES SOUMISSIONS REÇUES - TRI ET MISE EN MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 14 septembre 2007, un appel d'offres public pour la collecte, le transport, le tri et la mise en marché des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis pour le volet tri et mise en marché sont largement plus élevés que ceux présentement payés et que les prix du marché;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues pour le volet tri et mise en marché : Bordereau de soumission numéro 2 dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 027.

Adoptée

CE-2008-215

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF TRICENTRIS, CENTRE DE TRI - TRANSPORT ET MISE EN MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES - MAI 2008 À DÉCEMBRE 2010 - 1 080 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Tricentris, centre de tri, a soumis à la Ville de Gatineau une entente portant le numéro 2008-01 offrant des services pour le transport et la mise en marché des matières recyclables, pour une durée de 2 ans et 8 mois débutant le 1^{er} mai 2008, au coût de 60,95 \$/tonne métrique, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente 2008-01 avec l'organisme à but non lucratif Tricentris, centre de tri, pour fournir des services de transport et de mise en marché des matières recyclables sur la base du tarif de 60,95 \$/tonne métrique, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente 2008-01 entre Tricentris, centre de tri, et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin au montant total approximatif de 1 080 000 \$, pour la période de mai 2008 à décembre 2008, seront pris à même le poste budgétaire 02-4552-443 – Collecte des matières recyclables – Collecte sélective.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2009 et 2010 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2008.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif